Formations, conférences et permanences pour les associations

Tout au long de l'année, la direction de la culture, jeunesse et vie associative accompagne les associations par le biais de formations, de conférences et de permanences d'avocats et experts-comptables.

Programme des formations et conférences

Les formations (atelier d'une demi-journée ou d'une journée) et conférences (intervention suivie d'un échange de questions/réponses d'une durée de 2 heures environ) se déroulent salle Ostermeyer, 11 avenue Pasteur (sauf pour les sessions informatiques). Les associations y ont accès gratuitement mais doivent préalablement s'inscrire auprès de l'accueil de l'équipe de la vie associative par téléphone (02 76 08 89 20) ou mail (cleloarer@rouen.fr).

Premier semestre

Mardi 17 mars de 16 h à 17 h 30
Conférence : **Les activités lucratives dans les associations** par un représentant de l'administration fiscale

Mardi 7 avril, de 16 h à 17 h 30
Conférence : **Le mécénat et les dons dans les associations** par un représentant de l'administration fiscale.

Jeudi 9 avril, jeudi 16 avril, jeudi 30 avril de 9 h30 à 12h30.
Session de formation à la publication sur internet
Cette formation limitée à 8 personnes implique que les participants s'engagent sur ces trois dates. Elle requiert d'être en capacité d'utiliser un ordinateur : lancement de programme, enregistrement de fichier, recherches sur internet…
Elle aura lieu à la Cyber-base, 29 rue César Franck

Mardi 26 mai, de 17 h 30 à 19 h 30
Conférence : **Groupement d'employeurs associatifs / Mutualisation des emplois** par un avocat du cabinet FIDAL

Jeudi 21 mai, mercredi 27 mai, jeudi 4 juin de 9 h30 à 12h30.
Session de formation à la création de documents (PAO)
Cette formation limitée à 8 personnes implique que les participants s'engagent sur ces trois dates. Elle requiert d'être en capacité d'utiliser un ordinateur : lancement de programme, enregistrement de fichier, recherches sur internet…
Elle aura lieu à la Cyber-base, 29 rue César Franck.

Vendredi 12 juin, de 14 h à 17 h
Atelier **Comptabilité : mode d'emploi (compte de résultat, bilan et budget prévisionnel)** par Monsieur Duboc, expert-comptable du cabinet Acega.

Jeudi 25 juin, de 14 h à 17 h
Atelier : **Le montage de projet culturel** par Monsieur Guyant, chef du service évènementiel à la Direction de la culture, jeunesse et vie associative de la Ville de Rouen.
Mardi 30 juin, de 17 h 30 à 19 h 30
Conférence : **Recherche de financements, sensibilisation à la recherche de mécènes** par Monsieur Moueza, formateur au CNFPT

Second semestre

Mercredi 23 septembre, de 17 h 30 à 19 h 30
Conférence : **Gouvernance et responsabilité des dirigeants associatifs** par Monsieur Colboc du cabinet Arg Sarege Fideta Normandie

Mardi 6 octobre, de 17 h 30 à 19 h 30
Conférence : **La loi de sécurisation de l'emploi et le travail à temps partiel** par un avocat du cabinet FIDAL

Vendredi 30 octobre, de 14 h à 17 h
Atelier : **Comptabilité, mode d'emploi (Compte de résultat, bilan et budget prévisionnel)** par Monsieur Walbrou du cabinet Audit Concept.

Vendredi 6 novembre, de 14 h à 17 h
Conférence : **La déclaration sociale nominative et le chèque emploi associatif** par l'URSSAF Haute-Normandie et un représentant du cabinet d'expertise comptable ACEGA

Jeudi 19 novembre, de 17 h 30 à 19 h 30
Conférence : **Associations en difficultés : les identifier et les gérer** par Monsieur Colboc du cabinet Arg Sarege Fideta Normandie

Permanences des avocats et experts-comptables

Un avocat et un expert-comptable conseillent gratuitement les responsables associatifs. Les permanences ont lieu le dernier vendredi après-midi du mois. Un
rendez-vous doit être pris auprès de l'accueil de la direction de la vie associative par téléphone (02 76 08 89 20) ou mail (cleloarer@rouen.fr).